Aspects juridiques et fiscaux de la mobilité des sociétés dans l'espace régional européen (Document en Français)

Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/69f20fa3-5513-4798-8cab-4a0f4044d75b

https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/69f20fa3-5513-4798-8cab-4a0f4044d75b

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

Informations sur les contributeurs

Auteur : Zoumpoulis Christos
Date de soutenance : 13-06-2016

Directeur(s) de thèse : Khairallah Georges

Etablissement de soutenance : Paris 2
Ecole doctorale : École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (Paris ; 1992-....)

Informations générales

Discipline : Droit privé
Classification : Droit

Mots-clés libres : Mobilité internationale des sociétés, Mobilité intra-communautaire des sociétés, Territorialité de l'impôt, Règles de conflit, Règles de compétence normative fiscale, Traités d'évitement de double imposition, Siège social, Résidence fiscale, Transfert transfrontalier de siège, Prise de contrôle internationale
Mots-clés :

- Droit européen et droit interne
- Entreprises -- Réorganisation - Pays de l'Union européenne -- Régions
- Sociétés -- Impôts -- Droit - Pays de l'Union européenne -- Régions
- Double imposition -- Traités
- Droit international privé -- Impôt - Pays de l'Union européenne -- Régions
- Droit international privé -- Sociétés - Pays de l'Union européenne -- Régions
- Sièges sociaux - Pays de l'Union européenne -- Régions
- Sociétés -- Droit européen
- Fusion d'entreprises -- Droit - Pays de l'Union européenne -- Régions

Résumé : La question de la mobilité des sociétés met principalement en cause deux ensembles normatifs étatiques. Tout d'abord, la société mobile rencontre en permanence la question des conflits de lois. Ainsi, la mobilité implique le passage par la question fondamentale de la reconnaissance, la mise en jeu des règles de conflit sur la loi applicable aux sociétés ainsi que, plus généralement, la nécessité de consulter en permanence toutes les règles délimitant la compétence normative de l'Etat en matière sociétaire, telles les règles de conflit (jurisprudentielles ou du droit positif) ou les lois de police susceptibles d'être mises en œuvre dans une opération de restructuration transfrontalière d'un groupe de sociétés ou dans une opération transfrontalière d'acquisition ou de prise de contrôle. Dans un second lieu, la mobilité met inéluctablement en jeu les règles formant les systèmes nationaux de fiscalité internationale des sociétés, à savoir les règles fiscales nationales ou internationales (émanant du droit fiscal interne ou des traités d'évitement de double imposition) applicables à des situations relevant des activités internationales des sociétés. Ces deux aspects de la question de la mobilité intra-communautaire des sociétés ne peuvent pas être traités indépendamment l'une de l'autre, puisque les deux corps de règles (règles de conflit et règles de compétence fiscale) obéissent plus ou moins aux mêmes impératifs hiérarchiquement supérieurs de nature politique, économique et sociale et, par conséquent, ils sont interdépendants. En outre, l'étude de leur évolution historique durant la période qui s'étend du début du XIXe siècle jusqu'à nos jours au sein des ordres juridiques analysés (français, anglais, allemand, belge) démontre qu'ils se sont réciproquement influencées pour atteindre leur état actuel. Au travers d'une analyse interdisciplinaire, nous mettons l'accent, dans une première partie, sur les points d'intersection des deux corps de règles afin d'exposer la mécanique complexe de la mobilité internationale des sociétés et afin de mettre en exergue les considérations juridiques et fiscales qui dominent la matière. Cela dit, les systèmes nationaux de fiscalité internationale et les systèmes nationaux de droit international des sociétés sont aujourd'hui en pleine transformation sous l'emprise du droit communautaire qui se veut un méta-ordre d'organisation des comportements des gouvernements nationaux et des agents économiques selon et vers un modèle nouveau de régulation du marché de nature à rendre la création d'un Marché unique au sein de l'UE possible. Dans la seconde partie de notre étude, nous explorons l'impact du droit dérivé et de la jurisprudence de la CJUE -qui agissent conjointement afin d'atteindre cet objectif- sur ces deux ensembles normatifs nationaux, afin de conclure que toutes les évolutions récentes et anticipées en matière de mobilité des sociétés, tant au niveau national qu'au niveau communautaire, s'inscrivent dans le contexte de l'évolution globale du processus de transition des ordres juridiques nationaux d'un modèle

capitaliste traditionnel de régulation du marché inspiré par les travaux de M. Keynes à un modèle néo-libéral, accélérée par la pression de la vague contemporaine de la mondialisation économique. En se situant dans une perspective historique et interdisciplinaire de la question de la mobilité intra-communautaire des sociétés, nous nous efforçons d'en cerner les tendances et les configurations ainsi que d'en faire l'état des lieux des progrès effectués depuis le XIXe siècle.

Informations techniques

Type de contenu : Text
Format : PDF

Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : star
Identifiant : 2016PA020028
Type de ressource : Thèse